SERVICE SOCIAL DE LA VILLE DE PARIS
PLUS DE MISSIONS, SANS RENFORTS : JUSQU'OÙ ?

Le service social parisien doit pouvoir accueillir et accompagner toutes les personnes qui en ont besoin.
Mais une ambition sociale ne peut pas reposer uniquement sur l'engagement des agents.
Aujourd'hui, dans les MDS comme dans les PSA, les équipes travaillent déjà dans un contexte particulièrement tendu :

- Des postes vacants et des difficultés de recrutement ;
- Des absences pour maladie de plus en plus nombreuses ;
- Des départs qui interrogent, dans un contexte de surcharge de travail, de perte de sens et de manque de reconnaissance exprimée par certains professionnels ;
- Des situations sociales de plus en plus complexes ;
- Des délais d'accès à l'accompagnement social qui s'allongent parfois très fortement ;
- La perspective de milliers de domiciliations administratives supplémentaires, en principe dès la fin du premier trimestre 2027, avec la création du Paris Adresse 2.

Plus de 100 000 domiciliations administratives sont déjà actives à Paris. L'ajout de plusieurs milliers de nouvelles domiciliations entraînerait nécessairement une augmentation du nombre de personnes à accueillir, orienter et accompagner.

ÉLARGIR LES DROITS, OUI. MAIS PAS AU DÉTRIMENT DES AGENTS NI DES USAGERS

Le projet de réforme du règlement municipal des aides - qui est toujours à l'étude - pourrait conduire à élargir le public éligible à certaines prestations, notamment aux personnes sans domicile fixe.
Pour l'UNSA, il ne s'agit pas de remettre en cause l'accès aux droits.
Mais il est légitime de s'interroger sur les conditions de mise en œuvre d'un tel élargissement, alors qu'aucun renforcement budgétaire, ni RH correspondant n'est, à ce stade, clairement identifié.

QUI ACCUEILLERA, ÉVALUERA ET ACCOMPAGNERA CES NOUVEAUX PUBLICS ?

Si le projet aboutit à un élargissement des prestations et des publics concernés, les conséquences devront être anticipées en matière d'effectifs, d'organisation et de conditions de travail.
Les équipes déjà en place ne peuvent pas absorber indéfiniment une hausse de l'activité sans adaptation des ressources, de l'organisation, et de la prise en compte des agents.

UNE 4e PSA en 2027 ? : UNE PISTE QUI DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉE

La création annoncée d'une quatrième PSA peut contribuer à mieux répartir l'activité sur le territoire parisien.
Mais son efficacité dépendra directement des conditions dans lesquelles elle sera mise en place : effectifs, locaux, organisation, articulation avec les structures existantes. C'est une évidence qu'il faut tout de même rappeler.
Une nouvelle structure ne pourra réellement soulager les services **que si elle dispose des capacités nécessaires pour fonctionner pleinement**.
L'UNSA demande :

- → Un état des lieux précis des effectifs, des vacances de postes et de la charge réelle des services.
- → Une évaluation préalable de l'impact de Paris Adresse 2 sur les MDS et les PSA.
- → Une estimation de la charge supplémentaire liée à toute réforme du règlement municipal des aides.
- → Des recrutements et une organisation adaptés à l'évolution des missions.
- → Un cadre écrit permettant de prévenir les situations de surcharge et de protéger les professionnels.

UNE POLITIQUE SOCIALE AMBITIEUSE DOIT AUSSI ÊTRE RÉALISTE

Une politique sociale ambitieuse suppose que les décisions prises soient accompagnées des effectifs, de l'organisation et des conditions de travail nécessaires à leur mise en œuvre.
Les agents ne peuvent pas être la réponse automatique à chaque nouvelle évolution de la politique sociale.

L'UNSA continuera d'interpeller l'Exécutif municipal et l'administration afin que l'évolution de la politique sociale parisienne soit mise en cohérence avec les capacités réelles des services et les conditions de travail des agents.

14-09-2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS – Tél. : 01 43 14 22 40
Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr